



Compte Rendu

Réunion du Conseil Municipal

Réunion du :
12 mars 2020.

Auteur du relevé :
André ZAVAN

Version du :
16 mars 2020.

Date et heure de la réunion : Jeudi 12 mars 2020 à 19h00.
Convocation adressée le 04 mars 2020.

Membres présents (13) : M. CAPURON, M. ZAVAN, M. RUDELIN, Mme BELUGUE, Mme DUMAREAU, M. VILLERMET, M. BEAUDEAU, Mme BETHOULE, M. BLANCHER, Mme BONPAIN, Mme FERNANDES, M. HIRT, Mme POISSON.

Pouvoirs (1) :

Mme RIBEYROL a donné pouvoir à M. ZAVAN.

Membres absents (4) : M. FAVIER, Mme GUITTON, M. GUERINET, Mme PIMPAUD.

Ordre du jour de la réunion :

Points de l'ordre du jour	Discussions	Résultats (scrutin, vote)
1- Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal.	En préambule, Monsieur le Maire propose à l'assemblée une interruption de séance de 20h00 à 20h30 pour permettre aux élus de visionner en salle du conseil l'intervention du Chef de l'Etat (via Internet et vidéo projection) Pas de remarque.	Le Conseil Municipal prend acte et émet un avis favorable à l'unanimité. Le Conseil Municipal
2 – Compte Administratif 2019-Budget COMMUNE.	Monsieur le Maire présente à l'assemblée le compte administratif de l'exercice 2019 de la commune puis quitte la salle de réunion . Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BLANCHER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Didier CAPURON, maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif de la commune , lequel peut se résumer ainsi : INVESTISSEMENT Dépenses 346 182.79 € Déficit 2018 119 454.61 € Reste à réaliser dépenses 460 734.78 € Recettes 879 390.94 € Reste à réaliser recettes : 189 125.00 € RESULTAT Investissement : Excédent 142 143.76 €	Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. BLANCHER, délibérant sur le compte administratif de la commune de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Didier CAPURON, maire, <ul style="list-style-type: none">• constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de

<p>3 – Approbation compte de gestion 2019 de la COMMUNE.</p>	<p>FONCTIONNEMENT</p> <table border="0"> <tr> <td>Dépenses</td> <td>951 497.49 €</td> </tr> <tr> <td>Recettes</td> <td>1 049 206.88 €</td> </tr> <tr> <td>Excédent 2018</td> <td>182 974.31 €</td> </tr> <tr> <td>RESULTAT Fonctionnement :</td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">Excédent</td> <td>280 683.70 €</td> </tr> </table> <p>Monsieur le Maire reprend la présidence de la réunion.</p> <p>Monsieur le Maire présente le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.</p>	Dépenses	951 497.49 €	Recettes	1 049 206.88 €	Excédent 2018	182 974.31 €	RESULTAT Fonctionnement :		Excédent	280 683.70 €	<p>l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,</p> <ul style="list-style-type: none"> • vote et arrête à l'unanimité à main levée les résultats tels que résumés ci-contre, • donne acte à Monsieur le Maire, invité à revenir en séance, de la présentation faite des différents comptes administratifs. <p>Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de la commune de l'exercice 2019, après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice N-1, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,</p> <ul style="list-style-type: none"> • statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris la journée complémentaire, • statuant sur l'exécution du budget principal de la commune de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes, • statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, après en avoir délibéré, • déclare à
Dépenses	951 497.49 €											
Recettes	1 049 206.88 €											
Excédent 2018	182 974.31 €											
RESULTAT Fonctionnement :												
Excédent	280 683.70 €											

4 –
Affectation du
résultat de
fonctionnement
de l'exercice 2019.

Monsieur le Maire explique que compte tenu du transfert de compétence eau et assainissement au 01/01/2020 à la Communauté d'Agglomération Bergeracoise (CAB), il convient de reprendre les résultats de clôture 2019 du budget annexe assainissement.

Il présente le tableau ci-dessous :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2018	182 974,31	- 119 454,61	63 519,70
Part affectée à l'investissement 2019	-	-	-
Résultat 2019	97 709,39	533 208,15	630 917,54
Résultat de clôture 2019	280 683,70	413 753,54	694 437,24
Résultat de clôture du budget assainissement	77 037,01	76 596,23	153 633,24
Résultat de clôture TOTAL	357 720,71	490 349,77	848 070,48
Restes à réaliser en dépenses Commune	-	460 734,78	460 734,78
Restes à réaliser en recettes Commune	-	189 125,00	189 125,00
Résultats à affecter	357 720,71	-	357 720,71

Monsieur le Maire propose de reporter les résultats en fonctionnement R002 du budget primitif, soit la somme de 357 720,71 €.

5 –
Approbation du
rapport de la
C.L.E.C.T.

Monsieur le Maire présente le rapport de la C.L.E.C.T. et rappelle les points suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 86 IV de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, une **commission locale d'évaluation des charges transférées** a été créée entre la Communauté d'Agglomération Bergeracoise et les communes membres, et dont la composition a été arrêtée par délibération du conseil communautaire n° 2017-005 en date du 6 février 2017.

La C.L.E.C.T. est ainsi composée de 39 membres (1 pour la C.A.B. et 1 pour chaque commune).

Compte tenu des importants transferts de compétences intervenus le 1^{er} janvier 2017, qui ont eu un impact sur l'attribution de compensation des communes concernées, la C.L.E.C.T. a

l'unanimité et par vote à main levée, que le **compte de gestion de la commune**, dressé pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,

- **Valide** les résultats à affecter tels que présentés par M. le Maire.

<p>6 – Redevance pour l'hébergement du concentrateur sur le toit de la mairie.</p> <p>7 – Convention de mise à disposition auprès de la commune d'un accompagnant pour un élève en</p>	<p>procédé courant 2017 à l'évaluation financière du nouveau périmètre de compétences prises en charge par l'agglomération. En 2018, elle s'était réunie afin d'arrêter notamment l'évaluation provisoire de la bibliothèque de Ginestet, de définir les attributions « fiscales » de la commune nouvelle de Sigoulès-Flaugeac. Des transferts de voirie avaient également été chiffrés dans l'attente d'une analyse des coûts de Voirie.</p> <p>Cette année, lors de réunion du 4 décembre, la C.L.E.C.T. a validé les évaluations relatives à la bibliothèque de Ginestet, l'intégration de la commune nouvelle de Sigoulès-et-Flaugeac et la voirie. Elle s'est également prononcée sur les transferts de voirie supplémentaires, des Maisons de Santé Pluri-disciplinaires et de la reprise par la C.A.B. des missions du « Bus Adapté en Bergeracois » et de la Maison de l'Emploi.</p> <p>Pour information, une évaluation du transfert de la compétence « Contingent Incendie » et ses impacts a été présenté par la Cabinet Klopfer, ainsi que les enjeux de l'évaluation éventuelle des transferts intervenants dans le cadre de la prise de compétence « Eau » et « Assainissement » au 1^{er} janvier.</p> <p>Monsieur le Maire présente ensuite les points suivants :</p> <p>I - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2019.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Facturation en année plein de la bibliothèque de Ginestet. 2. Incidences de l'adhésion de la commune de Flaugeac avec la création de la commune nouvelle de Sigoulès-et-Flaugeac. 3. Transferts complémentaires de voirie. <p>II - ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION PREVISIONNELLES 2020.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Evaluation des transferts 2019. <ul style="list-style-type: none"> - Bus Adapté en Bergeracois (B.A.B.) - Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (M.S.P.) 2. Transferts envisagés pour 2020. <ul style="list-style-type: none"> - Maison de l'Emploi Sud Périgord. - Transferts complémentaires de voirie. <p>III – SYNTHESE DES RESULTATS.</p> <p>Monsieur le Maire explique que conformément à la délibération du 18 septembre 2014 et à la convention qu'il a signée le 24 septembre 2014, GRDF s'est engagé à verser une redevance annuelle en contrepartie de l'hébergement des équipements techniques installés dans les combles et sur le toit de la mairie. Il est nécessaire de délibérer afin de percevoir la somme convenue sur le budget communal.</p> <p>Ce point de l'ordre du jour est reporté à une date ultérieure, en attente de compléments d'informations.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • approuve le rapport de la C.L.E.C.T. présenté par M. le Maire, • arrête le montant des charges transférées à 10 723 € au cours de l'année 2019 et l'attribution de compensation définitive pour l'année 2019 à 651 387 €. • arrête le montant provisoire de l'attribution de compensation pour l'année 2020 à 598 359 € pour l'ensemble des 38 communes de l'agglomération. <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorise Monsieur le Maire à établir un titre de recette d'un montant de 50 € HT pour l'année 2019. <p>Le conseil municipal prend acte.</p>
--	--	--

<p>situation de handicap.</p> <p>8 – Autorisation engagement des dépenses d'investissements.</p> <p>9 – Questions diverses.</p>	<p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'article L1612-1 modifié par l'ordonnance n° 2009-1400 du 17 novembre 2009 – art 3 donne la possibilité aux collectivités territoriales de mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts à la section d'investissement sans compter le chapitre 16 de l'exercice N-1, avant le vote du budget primitif. Afin de pouvoir procéder aux mandatements des investissements les plus urgents, Monsieur le Maire demande au Conseil cette autorisation.</p> <p>Lors du Conseil Municipal du 29 janvier 2020, l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à engager des dépenses d'investissements pour l'année 2019 à hauteur de 25 % maximum du budget 2019, section d'investissement, sans compter les chapitres 16 et 18, pour les dépenses suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -achat d'un ordinateur portable pour un montant de 742 € TTC -achat d'un vidéo projecteur pour un montant total de 2 151,10 € TTC <p>Il a été prévu au chapitre 21 la somme de 407 792.10 €. Nous pouvons engager 25 % d'investissement sur ce chapitre avant le vote du budget soit jusqu'à hauteur de 101 948 €.</p> <p>➤ Didier CAURON (Maire) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bureau de vote pour le scrutin du 15 mars : établissement des permanences. • Vigilance par rapport à l'épidémie de Coronavirus (Covid 19). La plupart des organisateurs des prochaines manifestations ont décidé de les annuler. • Remerciements : Monsieur le Maire adresse ses remerciements à l'ensemble des élus pour leur confiance et leur engagement pendant les six années du mandat qui se termine. Il remercie par ailleurs les élus qui ont fait le choix d'être candidats sur la liste qu'il mène et ce pour un nouveau mandat. <p>➤ Vincent VILLERMET :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il communique les raisons du choix qui s'est imposé à lui et qui ne lui a malheureusement pas permis de figurer parmi les colistiers de Didier CAPURON. • Il renouvelle ses remerciements à l'ensemble de l'équipe sortante avec qui il a apprécié de travailler pendant six ans. <p>L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.</p>	<p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à main levée,</p> <ul style="list-style-type: none"> • autorise la dépense mandatée au compte 2183 pour l'achat d'écrans LCD à rétroéclairage LED, pour un montant de 288 € TTC. <p>Le Conseil Municipal prend acte des différents points abordés.</p>
---	---	--

La date de la prochaine réunion du Conseil Municipal n'a pas été fixée.